



**CEREMONIE DE REMISE DU DIPLOME D'EXPERTISE  
COMPTABLE - SESSIONS 2009  
PALAIS BRONGNIART, PARIS  
VENDREDI 26 MARS 2010, 17H**

Monsieur le Commissaire du Gouvernement,  
Messieurs les Présidents des Conseils Régionaux de l'Ordre d'Alsace et de Bretagne,  
Madame la Présidente de la Commission Formation de la Compagnie Nationale des  
Commissaires aux Comptes,  
Mesdames et Messieurs les Présidents,  
Mesdames et Messieurs les Directeurs,  
Mesdames et Messieurs les Examineurs et Membres du jury du diplôme d'expertise  
comptable,  
Chère Famille,

Et vous, chers diplômés d'expertise comptable à qui je veux m'adresser plus particulièrement.

////////////////////////////////////

Je m'adresse à vous cet après midi avec une joie particulière. Et croyez moi, elle n'est pas  
feinte....

Pourquoi ?

**Tout d'abord parce que nous célébrons la promotion des mille et un diplômés... Cela ne  
s'invente pas !**

Quelle satisfaction que cette promotion 2009 dépasse les 1000 diplômés...

Il y a très longtemps que cela n'est pas arrivé.

D'habitude, le nombre de diplômés est plus proche des 800 à 900, ce qui a toujours été  
considéré comme insuffisant pour le renouvellement de la profession comptable.

Pourquoi ? : Parce qu'un nombre important de diplômés restent ou partent en entreprise après  
l'obtention de leur diplôme.

C'est d'ailleurs un des grands atouts de cette filière et de ce diplôme...

Permettre à chacun de choisir son mode d'exercice professionnel.

Bien mieux... elle permet de changer d'exercice au cours de sa vie puisque les échanges entre  
l'exercice en cabinet et les carrières en entreprise sont courants et facilités par des bases  
culturelles communes.

Si ma mémoire ne me trompe pas, le nombre annuel de diplômés avait passé la barre des 2000  
en 1993 !

Ce fut une année charnière entre deux régimes de diplômes, celui de 1963 dont c'était les dernières épreuves et celui de 1981 qui va s'éteindre à la prochaine session d'examen de mai 2010.

L'histoire se rejoue et c'est en partie parce que le diplôme d'expertise comptable prend une autre forme à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain que vous avez été aussi nombreux à vous présenter en 2009 aux épreuves finales.

**Je me réjouis ensuite parce que voici la toute première fois que la profession organise une telle cérémonie.**

En répondant nombreux à cet appel vous nous donnez là une fabuleuse occasion de promouvoir une filière professionnelle de qualité, un diplôme de haut niveau et un métier à facettes multiples.

Une filière qui mérite d'être promue à sa juste valeur auprès des jeunes, femmes et hommes.

Une filière qui gagne peu à peu une image dynamique et moderne.

Cette perception est de plus en plus répandue si l'on en juge par la fréquentation des stands de la profession dans les salons étudiants et carrefours métiers qui se tiennent tout au long de l'année scolaire ou universitaire.

Un intérêt que nous confirme la nature des questions posées.

Vous êtes donc aujourd'hui sous les feux de la rampe !

C'est bien mérité, car vous serez d'accord avec moi : l'obtention du diplôme d'expertise comptable est le couronnement d'un long parcours et d'une bonne dose de persévérance.

Vous participez ainsi à une action de sensibilisation complètement inédite qui, je l'espère, contribuera à affirmer la véritable valeur de ce diplôme. Valeur qui vous confortera chaque jour un peu plus dans votre choix.

Nous sommes entre nous... ? Je veux vous faire une confidence...

L'idée de cette cérémonie a germé en juillet dernier au cours d'un déjeuner à Arcueil qui réunissait les représentants de la profession et l'équipe dirigeante de la Maison des examens.

Vous l'aurez remarqué, cette cérémonie s'inspire des traditions anglo-saxonnes...

Et c'est bien normal puisque dans la discussion, nous avons tous en tête les cérémonies de délivrance des diplômes des universités anglaises et américaines.

Ces cérémonies n'hésitent pas à valoriser, à mettre en exergue, souvent avec faste, les enseignements supérieurs ainsi que les parcours et les réussites personnelles.

C'est une façon d'encourager l'excellence.

Je ne conclurai pas sur ce point sans une remarque : cette cérémonie ne doit pas être confondue avec la prestation de serment qui accompagne l'inscription au Tableau de l'Ordre

et au cours de laquelle chaque nouveau membre de l'Ordre jure de respecter et de faire respecter la loi.

Je sais que certains d'entre vous se sont posé la question et je veux dissiper toute ambiguïté. Si le diplôme couronne un succès et des efforts pour l'obtenir, l'inscription à l'Ordre est le premier acte d'une carrière d'entrepreneur au service des entreprises mais également de l'intérêt général.

### **Je me réjouis enfin de votre participation.**

Je vous regarde, //.

Je vous vois très nombreuses, très nombreux à vous être déplacé pour cet évènement.

Et vous avez eu raison : c'est un moment unique dans votre vie.

C'est un moment que vous devrez conserver gravé dans vos mémoires.

Il symbolise le succès de votre esprit d'initiative, de votre courage, de votre volonté...

Il doit permettre à chacun de mesurer le chemin accompli...

Il marque le respect de vos pairs, dont nous sommes un certain nombre, ce soir...

Nous sommes passés par les mêmes étapes. Nous avons connu les mêmes difficultés mais surtout la même joie et la même fierté que vous ressentez aujourd'hui.

Ce diplôme est votre meilleure carte de visite pour votre avenir professionnel. C'est un passeport pour un accomplissement tant professionnel que personnel.

Sachez en être fier tout comme je le suis moi-même.

Aucun d'entre nous, anciens diplômés, maîtres et contrôleurs de stage, n'ont eu le privilège de célébrer ainsi leur parcours de formation et leur réussite. Vous êtes les premiers d'une longue lignée, j'en suis convaincu.

Nous allons bien sûr capitaliser sur cet évènement dans nos communications pour attirer plus de jeunes encore vers notre cursus.

Nous allons en profiter pour promouvoir les métiers de la comptabilité et de l'audit.

Et puisqu'il est question de notre diplôme, je veux dire toute ma gratitude aux équipes de la Direction Générale de l'Enseignement supérieur et de l'Insertion professionnelle et à toi en particulier, cher Alain Burlaud (Médaille de vermeil),

- aux équipes de la Maison des Examens qui œuvrent au quotidien à l'organisation de ces épreuves,
- à l'ensemble des examinateurs, enseignants et professionnels, également fortement représentés ce soir, qui donnent de leur temps pour leur profession !

Cette Gratitude s'adresse également aux services du Conseil Supérieur, Hélène Michelin, Marie Claire AORTE, au Président de la Commission Formation, Jean-Marie VIAL, sans oublier ceux qui l'ont précédé.

Je vous remercie du fond du cœur pour votre implication. Vous faites quotidiennement la démonstration que la profession sait se mobiliser pour son diplôme.

Le dispositif d'examen requiert de la disponibilité et une forte motivation.

Cette soirée est aussi l'occasion de témoigner publiquement la reconnaissance de la profession à toutes celles et ceux qui s'investissent pour notre diplôme.

Et je vous demande de les applaudir !

\*  
\*                      \*

**A TOUTES ET A TOUS, CE SOIR ICI PRESENTS, JE VEUX VOUS DIRE UNE CHOSE : LE TEMPS EST AU RASSEMBLEMENT !**

Quand je dis rassemblement, il ne s'agit pas de décliner une fois de plus, une déclaration de principe, sans lendemain.

Nous avons un projet qui vous concerne tous, quelle que soit la carrière que vous avez choisi ou choisirez d'embrasser : celui de regrouper tous les diplômés d'expertise comptable.

Pour cela il existe une entité dont la vocation est de regrouper tous ceux qui n'exercent pas à titre libéral. Je veux parler de l'Institut des Professionnels Associés à l'Ordre, l'IPAO.

Vous savez, bien sûr, que pour exercer à titre libéral et être autorisé à porter le titre d'expert-comptable, il faut s'inscrire au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables.

A l'heure où je vous parle, nous sommes près de 19 000 experts-comptables. Mais pour combien de diplômés ? 30 000... 40 000 ? Nous ne le savons pas exactement...

Et pour cause !

Le titulaire du diplôme d'expertise comptable qui ne souhaite pas être membre de l'Ordre et choisit, par exemple, les métiers de l'entreprise, n'a aucune obligation d'effectuer une inscription. Comment conserver un contact, faire un suivi, créer une communauté...

Et c'est très vite des centaines voire des milliers de professionnels qui ont, à un moment donné, partagé le même cursus, se sont côtoyés pendant les trois années de stage et ont obtenu le même diplôme final, qui se dispersent et perdent les liens avec leur « famille » d'origine.

L'idée est de leur proposer d'adhérer à l'IPAO.

Et, ce faisant, de leur faire profiter des publications, outils, formations et activités de la profession comptable libérale.

Mais aussi de faire profiter l'exercice en cabinet d'un retour d'expérience et de savoir-faire dans d'autres domaines.

N'oubliez pas qu'avec la réforme du diplôme d'expertise comptable, demain les cadres d'entreprises pourront être maîtres de stage des experts-comptables stagiaires effectuant une année de stage en entreprise.

C'est aussi dans cette optique qu'il m'apparaît indispensable que nous nous connaissions mieux.

Rassemblement toujours... autour de notre culture comptable francophone dont le Diplôme est le ciment.

La presse se fait l'écho d'une perte d'influence de notre culture francophone. Nous devons enrayer ce déclin.

**Et pour cela, pourquoi ne pas ouvrir, demain, des centres d'examen du diplôme d'expertise comptable à l'étranger ?**

Le nombre d'experts-comptables stagiaires francophones effectuant leur stage d'expertise comptable dans leur pays d'origine croît sensiblement.

Il s'agit actuellement de 300 stagiaires qui sont essentiellement répartis dans les pays du Maghreb et en Afrique subsaharienne.

Des actions de formation sont régulièrement organisées localement par nos contrôleurs de stage pour permettre à ces derniers de remplir leurs obligations de formation et de préparer le mieux possible les épreuves du diplôme d'expertise comptable qu'ils réussissent, souvent brillamment.

**Mais à quel prix ?**

L'investissement financier n'est pas le seul problème ; l'obtention du visa pour venir à Paris, passer les trois épreuves, demeure également un frein.

Si **nous voulons** que la culture française continue à influencer la sphère économique et financière, nous n'avons pas d'autres choix :

Il faut nous mobiliser en faveur de l'ouverture de centres d'examen du diplôme d'expertise comptable dans ces pays.

L'Institut National des Techniques Economiques et Comptables, l'INTEC, possède des centres de formation à l'étranger et organise déjà ses examens sur place.

L'Association Francophone de Comptabilité, l'AFC, qui regroupe les enseignants chercheurs dans le domaine de la comptabilité et de l'audit, compte parmi ses membres des enseignants francophones.

Avec les Ordres professionnels locaux, ce sont autant de ressources sur lesquelles nous pouvons nous appuyer pour renforcer notre encadrement sur place, multiplier les actions de formation et surveiller ou contrôler des épreuves.

Croyez-moi, nous allons nous attaquer à ce vaste chantier et convaincre nos interlocuteurs de la nécessité d'aboutir au plus vite.

\*  
\*                      \*

Avant de conclure mon propos sur la réforme des diplômes comptables de l'Etat, je souhaite vous dire quelques mots à propos de la recherche.

Pour cela, je veux vous citer un de nos plus brillants Professeurs d'université, Bernard Colasse, qui écrivait en 2005 :

*« Contrairement à une idée fort répandue, et sans doute entretenue par des présentations pédagogiques exagérément simplificatrices et trop centrées sur ses aspects les plus routiniers, la comptabilité n'a jamais été une technique figée, une technique immobile. Depuis au moins cinq siècles, si l'on fait remonter ses origines modernes à la fin du Moyen Age, elle a constamment évolué et ce dans une étonnante symbiose avec le système économique, s'adaptant sans cesse à ses nouveaux besoins d'information.*

...

*C'est une technique en constante adaptation.*

*Une telle adaptation est bien le témoignage d'une forme de recherche, d'activité innovante, qui ne peut être négligée et que l'on pourrait qualifier de spontanée ou encore d'empirique, au sens très usuel du mot, menée par les praticiens eux-mêmes, chefs d'entreprises et comptables. »*

Cette adaptation ne s'est jamais démentie.

**D'ailleurs, ne se poursuit-elle pas avec une nouvelle acuité dans un contexte aujourd'hui mondialisé ?**

Depuis l'origine, la matière comptable est également synonyme de recherche. Bernard Colasse situe l'apparition des enseignants chercheurs en comptabilité au début du XXème siècle.

**Or, que constate-t-on ?**

Eh bien que le public en général imagine mal que l'on puisse associer comptabilité et recherche au sens noble du terme.

Et pourtant...

**La recherche ne contribue-t-elle pas à faire évoluer les techniques pédagogiques et la pratique professionnelle ?**

Je remarque que les anglo-saxons sont plus prolifiques que nous dans ce domaine.

Alerté par le corps enseignant sur le manque de thèses en comptabilité et le risque de voir diminuer le nombre d'enseignants dans cette discipline, le Conseil Supérieur de l'Ordre, en collaboration avec l'AFC (Association Francophone de Comptabilité), délivre chaque année une allocation de bourse à un doctorant préparant une thèse dans les domaines Comptabilité Contrôle Audit.

Cette initiative récente confirme, s'il en était besoin, de l'intérêt que l'Institution porte au développement et à la promotion de la culture comptable.

\*  
\*                      \*

Jean-Guy Degos, Professeur des universités et actuel Président du jury du diplôme d'expertise comptable, écrivait, par ailleurs :

*« Le métier de comptable a existé bien avant la création des diplômes d'exercice et bien entendu, bien avant l'organisation de la profession en Ordre professionnel. Le métier de comptable, ou tout au moins son ancêtre le métier de scribe, privé ou public, est en effet pratiqué depuis très longtemps, mais c'est en Italie que les techniques comptables dignes de ce nom se sont développées et que les premiers professionnels se sont affirmés sans qu'il soit nécessaire de créer des diplômes qu'il a fallu attendre plusieurs siècles. Ils ont fini par être créés, lorsque les conditions économiques les ont rendus indispensables ».*

Ce n'est pas moi qui suis Italien d'origine, qui viendrait te contredire mon cher Jean-Guy... !

Du premier Brevet d'expert-comptable créé en 1927, après un premier système à trois degrés institué dans les années 1880, au dernier Diplôme d'expertise comptable créé par décret du 30 décembre 2009 et applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2010, plusieurs générations de diplômés se sont succédées.

1931, 1942, 1948...

Puis 1963, millésime qui a permis de mettre un peu d'ordre.

Ensuite le diplôme de 1981 a coexisté pendant 11 ans avec celui de 1963.

Et enfin celui de 2009 dont les premières fondations se sont mises en place en 2006.

Quelle est la principale caractéristique de ce nouveau cursus ?

Tout simplement de concorder avec le système universitaire européen organisé en trois grades : licence, master, doctorat.

Ce nouveau cursus sera vraiment complet lorsque le DCG et le DSCG obtiendront respectivement les grades de licence et de master...///// Ceci en cours !

Vraiment complet également, lorsque la nouvelle filière de la **validation des acquis de l'expérience - la VAE** - entrera en vigueur pour les DCG et DSCG dans un premier temps et pour le diplôme d'expertise comptable dans un deuxième temps.

Cette VAE n'a pas vocation à contourner les examens qui restent, bien entendu, la voie naturelle d'accès à ces diplômes.

Elle a vocation à relancer l'ascenseur social et à permettre à des salariés de valoriser leur parcours professionnel et d'obtenir tout ou partie d'un diplôme qui leur serait autrement inaccessible.

Voilà la réponse qu'entend apporter notre profession au contexte social d'aujourd'hui et à la Loi de modernisation sociale qui a créé cette quatrième voie de certification à côté de la formation initiale, de la formation continue et de l'apprentissage.

\*  
\*                      \*

Nous allons dans quelques minutes vous remettre votre diplôme et je ne veux pas vous faire patienter plus longtemps.

Je veux vous dire une dernière chose.

Pour cela, je vous citerais Gustave Flaubert qui définissait un diplôme comme :

« *UN SIGNE DE SCIENCE* » pour immédiatement compléter par un lapidaire « *NE PROUVE RIEN* » !!!!

A la suite de Flaubert, je vous dirais que le diplôme d'expert-comptable que nous allons vous remettre, représente bien le signe objectif de votre science. Mais ce n'est pas une fin en soit.

Il vous reste désormais tout à prouver... !!!

Tout vivre avec enthousiasme.

Chers jeunes diplômé(e)s, je vous renouvelle mes plus vives félicitations.

Joseph ZORNIOTTI